

Grâce aux solides assises de son économie et à l'esprit de solidarité de la majorité des Canadiens, sources de l'efficacité du programme anti-inflationniste, le Canada a de meilleures raisons d'être confiant et optimiste que presque tous les autres États. En effet, nos réserves de ressources naturelles, notre potentiel de production alimentaire et la compétence de notre main-d'œuvre, à tous les niveaux, ouvrent au Canada des perspectives de croissance comme bien peu d'autres pays industrialisés en ont. La réalité fondamentale qui guidera vos délibérations, c'est donc que le Canada est au seuil d'une décennie pleine de promesses.

Mais ce qui, par-dessus tout, soutient notre progression vers ces objectifs que nous visons tous et qui s'appellent: unité nationale, égalité des chances, garantie accrue des droits individuels, c'est notre force, c'est notre confiance en nous-mêmes.

I—L'unité nationale

Afin d'entretenir parmi les Canadiens le degré d'unité sans lequel nous ne saurions véritablement être libres, sans lequel nous ne pouvons former une nation véritable, ni espérer atteindre nos objectifs communs, le Gouvernement accordera une très haute priorité à l'instauration d'un meilleur climat de compréhension entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise, ainsi qu'à la réalisation de l'indépendance constitutionnelle formelle du pays.

Depuis 1968, notre politique des langues officielles, qu'adoptent tous les partis représentés au Parlement, se fonde sur le principe de l'égalité et sur le droit des Canadiens de parler à leur gré l'anglais ou le français. De cette politique, il s'ensuit nécessairement, comme l'a reconnu le Parlement, que l'administration fédérale offre ses services dans nos deux langues officielles, dans la capitale nationale et partout où la demande le justifie.

Il s'agit là d'une politique de justice et de bon sens envers tous ceux de nos concitoyens qui parlent l'une des deux langues officielles du Canada; et le Gouvernement estime qu'elle doit être poursuivie dans l'intérêt de l'équité et de l'unité nationale.

Le Canada présente une grande diversité d'aspects. Son unité ne peut reposer que sur la reconnaissance de cette diversité; on ne saurait absolument pas l'établir en cherchant à imposer une stricte uniformité. En matière de langue et de culture, il importe de reconnaître leur personnalité aux différentes régions sans s'écarter des principes de justice et de générosité qui doivent s'appliquer partout.

Le Gouvernement a créé des programmes pour donner corps à la politique des langues officielles. Certaines mesures se sont avérées efficaces et seront maintenues. D'autres, qui n'ont pas eu autant de succès, seront modifiées.

Les griefs des fonctionnaires transmis par le Commissaire aux langues officielles continueront d'être examinés, conformément à l'engagement que le Gouvernement a pris d'appliquer avec toute l'équité et l'efficacité possibles la politique des langues officielles.

Le Gouvernement est toujours décidé à accentuer le bilinguisme de la fonction publique. Cependant, il croit qu'il conviendrait de mieux équilibrer les crédits affectés à la diffusion du bilinguisme dans la fonction publique et les sommes dépensées pour que plus de Canadiens, des jeunes surtout, puissent

s'exprimer dans les deux langues officielles. Le Gouvernement est persuadé qu'en grande majorité les Canadiens sont bien résolus à raffermir les liens qui les unissent à leurs concitoyens qui parlent l'autre langue officielle, ou qui appartiennent à l'une des nombreuses cultures du pays.

[Français]

Il semble que les Canadiens tiennent particulièrement à ce que leurs enfants aient les meilleures chances possibles de comprendre leurs compatriotes de l'autre groupe linguistique. Et c'est pourquoi le Gouvernement a l'intention de voir avec les provinces comment on pourrait améliorer l'enseignement des deux langues officielles dans toutes les écoles du Canada.

Le Gouvernement entend de plus augmenter le nombre des programmes qui aident les jeunes des diverses régions à mieux se connaître les uns les autres.

II—Égalité des chances

Certes, l'unité nationale suppose chez tous les Canadiens la conviction qu'ils ont tous la même possibilité de se réaliser pleinement sur le plan culturel; il est néanmoins tout aussi vital pour l'unité que nous jouissions tous de chances égales d'épanouissement, individuel et régional, sur le plan économique.

Pour que le potentiel économique du Canada se traduise en croissance réelle et en véritable égalité des chances, il faut que nous sachions reconnaître les obstacles qui nous gênent et que nous voulions ensemble les surmonter.

Parmi ces obstacles, le principal est l'inflation, force destructrice qui, nous le savons tous, peut, une fois libérée, enlever aux travailleurs leur emploi et leur revenu, aux personnes âgées, la valeur de leurs économies, briser les rêves de familles entières, ralentir le flux de capital indispensable à la croissance industrielle et compromettre la lutte à la pauvreté et aux inégalités.

Le freinage de l'inflation et la création d'emplois beaucoup plus nombreux pour les Canadiens continueront de compter parmi les grands objectifs prioritaires du Gouvernement.

Le Gouvernement poursuivra la politique d'austérité fiscale indispensable à la réalisation de ce double objectif. La maîtrise de l'inflation restera la clé de notre stabilité économique, même au terme du programme anti-inflationniste. A cet effet, une rigoureuse austérité fiscale et monétaire s'impose.

Le Gouvernement demeure résolu à réduire l'expansion de la fonction publique. Avant 1975-76, durant dix ans, les années/hommes autorisées au sein de la fonction publique augmentaient annuellement à un taux moyen de 4 pour cent. Cette année l'augmentation a été abaissée à 1.5 pour cent, ce qui a entraîné des compressions dans vingt-sept ministères et organismes. Le Gouvernement réduira encore le taux d'expansion à moins de un pour cent au cours de la prochaine année financière.

Dans un effort renouvelé pour diminuer la taille de l'administration gouvernementale et étendre le champ de l'entreprise privée, tous les programmes fédéraux seront réexaminés afin de voir lesquels d'entre eux pourraient passer au secteur privé sans nuire à la qualité des services au public.